



PRESSBOOK:
CONFERENCE DE PRESSE SUR LA RESTITUTION
DES RAPPORTS D'OIE DE JANVIER-AVRIL 2017
Juillet 2017

Economie: Le SNOIE joue un rôle important dans l'atteinte des buts de mise en oeuvre de l'APV-FLEGT

GOVERNANCE FORESTIÈRE

Place centrale de l'observation indépendante des forêts

Pour l'Union européenne, l'approche participative doit gouverner toutes les actions de mise en oeuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun.

La société civile jouera davantage un rôle majeur dans l'exploitation forestière au Cameroun. Les parlementaires de l'UE en mission au Cameroun du 22 au 24 mai 2017 ont livré leur avis. Pour eux, la société civile joue un rôle important dans l'atteinte des buts de l'APV-FLEGT. Cette recommandation n'est qu'une confirmation de ce qu'on observe depuis 2016 au Cameroun dans le cadre du Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE). Les dénonciations des acteurs de la société civile sont régulièrement présentées au ministre des Forêts et de la faune (Minfop). Pour l'année 2016 par exemple, sur les 14 rapports d'observations indépendantes externes de la société civile, 10 ont retenu l'attention du Minfop. Ce qui s'est illustré par des descentes des contrôleurs des brigades dans les zones citées dans les rapports de dénonciations, mais aussi des contentieux ouverts à l'encontre des exploitants véreux épinglés. Ce fut le cas pour le rapport de dénonciation dans les localités de Ngwei I, Mapubi et Ebombé dans la région de Littoral. A l'issue des dé-

nonciations soumises dans le cadre du SNOIE, le Minfop a ouvert un contentieux à l'encontre de la société les Grandes scieries d'Edéa afin qu'elle réponde aux preuves d'abattage non conformes aux normes d'intervention en milieu forestier. Un scénario presque similaire a été observé entre novembre 2016 et février 2017 dans la région de l'Est. Au terme des descentes des équipes du Minfop au village Mboumo à l'Est. Dans le champ des amendes pour les contrevenants, des entreprises dénoncées par la société civile, ont vu l'administration en charge des forêts suspendre leur agrément à la profession forestière pour une période de six mois. C'est le cas de l'entreprise Sibois et la forêt communautaire Covinko respectivement basées dans le Sud et l'Est du Cameroun. Après une dénonciation faite dans le cadre du SNOIE, ces entreprises ont été reconnues coupables dans le sommaire des infractions du quatrième trimestre 2016. Il leur était reproché respectivement l'exploitation forestière par vente de coupe dans le domaine nationale au-delà des limites. Mais aussi l'implication dans l'exploitation fores-



tière illégale, non-respect du plan simple de gestion et malversation financière.

Le Minfop sanctionne ses agents véreux

Les actions du Minfop ne se sont pas limitées aux entreprises. Les agents du Minfop ont écopé de sanctions disciplinaires. Suite aux dénonciations faites par la société civile dans le cadre du SNOIE, le ministre Philip Ngole Ngwese a démis de leurs fonctions un total de neuf chefs de poste de contrôle forestier et de chasse de ces zones. Ce qui a fait dire au Colonel Rodrigue

L'UE reconnaît la place de l'observation indépendante

pement rural qui assure la coordination.

Le Programme d'appui à l'élevage et à la préservation de la biodiversité (PAPEL), le Centre pour le développement local et alternatif (CeDLA) officient respectivement dans la région l'Est et du Sud. Le lobbying post dénonciation est assuré par Transparency International-Cameroun. Et SUHE, une organisation de la société civile à base communautaire basée dans la Sanaga Maritime, a également contribué aux dénonciations mises à la disposition du Minfop à travers le système de Suivi en temps réel (STR).

Camerooninfo.net: Les missions de contrôle effectuées de janvier à avril 2017 par les OSC membres du SNOIE ont permis de ressortir une dizaine de cas d'exploitation illicites

Cameroun: Une dizaine de cas d'exploitation illicite de la forêt dans les régions du Sud et de l'Est dénoncés

Par Lore E. SOUHE | Cameroon-Info.Net



Les membres du SNOIE Lore SOUHE

Une mission de contrôle est descendue dans les zones concernées du 24 au 28 janvier dernier.

Au cours d'un point de presse organisé le 12 juillet dernier en présence de certaines organisations locales comme le Programme d'Appui à l'Élevage et à la préservation de la biodiversité autour des aires protégées du Cameroun (PAPEL), le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) a dénoncé à travers leurs rapports produits entre janvier et avril 2017, des cas d'exploitations illicites de la forêt dans les régions du Sud et de l'Est.

En effet c'est environ une dizaine d'infractions qui ont été enregistrées par une mission de contrôle dans ces parties du pays, notamment dans le département du Nyong et So'o, les arrondissements de Lokoundje, Abong-Mbang et celui du Dja, entre autres.

Parmi lesdites infractions, l'on peut noter le non-respect des normes techniques d'exploitation forestière par l'exploitant de la forêt communale de Messamena/Mindourou ; exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national dans l'arrondissement de Logbi et à Mabenanga, pour ne citer que ces cas-là.

« Les infractions présumées étaient liées non seulement au non-respect des normes techniques d'exploitation forestière, mais également au non-respect du cahier de charges de la convention provisoire. Mais aussi des cas qui en conséquences ont été sanctionnés

puisque des amendes ont été prises à l'endroit des contrevenants par l'autorité administrative », explique Henri Mevah, le coordonnateur du PAPEL.

Il faut dire qu'avant d'avoir vérifié les dénonciations faites par les membres du SNOIE par les membres du comité technique, lesdits rapports ont été visés par le ministère des Forêts et la faune pour attirer leur attention sur ces cas d'exploitation illégale dans ces localités. La tutelle va donc par la suite déployer des missions de vérifications des contrôleurs des brigades régionales, pour s'enquérir de la situation.

Pour sa part, Rosette Mbenda, coordonnatrice de Forêt et Développement Rural (FODER) se réjouit de la collaboration et de la réactivité du ministère des Forêts, dans la synergie de lutte entre la société civile et les autorités administratives. *« Les résultats tels que présentés par les partenaires de mise en œuvre témoignent à suffisance que c'est un système qui vaut la peine de perdurer. Nous pensons que nous sommes une force supplémentaire dans le cadre de la lutte contre l'exploitation forestière illégale », a-t-elle souligné.*

Lien de l'article : <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-une-dizaine-de-cas-d-exploitation-illicite-de-la-foret-dans-les-regions-du-sud-295005.html>

Repères: Les localités d'Oboul 1, Djouyaya, akok-Makak, Bissiang, Bela sont les principales zones d'illégalité forestière dénoncées dans les rapports de la coordination du SNOIE

notre époque 13

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le document présenté mercredi 12 juillet dernier à la presse s'intéresse à la situation dans plusieurs localités du pays.

Le rapport du Snoie accable les exploitants illégaux

Les villages Akok-Maka, Djouyaya et leurs environs dans le département du Haut-Nyong, région de l'Est, font face à une exploitation illégale de leur forêt. Le délégué régional des Forêts et de la Faune a, face à cette situation, et en réponse à une sollicitation de l'ONG internationale, adresse une correspondance le 21 juin dernier à Transparency International, pour dénoncer des cas d'activité illégale d'exploitation forestière.

Dans la même lancée, l'Observatoire indépendante externe (Snoie), s'est mis avec certaines organisations locales, comme le Programme d'appui à l'élevage et la préservation de la biodiversité autour des aires protégées du Cameroun (Pappel), pour présenter mercredi dernier à Yaoundé les résultats de leurs rapports produits entre janvier et avril 2017.

En présence de la coordinatrice du Foder, Rosette Mbenda, ces résultats mentionnent plusieurs cas d'exploitation illégale ou frauduleuse dans certains villages et arrondissements depuis le début de l'année 2017. « C'est le cas par exemple d'un exploitant forestier dans la commune de Messamena/Mindourou dans la



Le panel des intervenants lors de la conférence de presse.

région de l'Est où, après un rapport du Pappel suite à la mission du 24 au 28 janvier dernier, des responsables de la Brigade régionale de contrôle ont fait une descente sur le terrain avec des notifications », explique Henri Mevah, coordonnateur du Pappel.

« Les infractions présumées, ajoute ce dernier, étaient liées non seulement au non respect des

normes techniques d'exploitation forestière mais également au non-respect des clauses du cahier de charges de la convention provisoire. Mais aussi des cas qui en conséquence, ont été sanctionnés puisque des amendes ont été prises à l'endroit des contrevenants par l'autorité administrative. »

Le projet de mise en œuvre du Système normalisé d'observation indépendante externe

(Snoie) est coordonné et exécuté par Foder. La structure collabore à cet effet avec les OSC locales et les communautés riveraines question pour toutes les parties et particulièrement ces communautés d'identifier et dénoncer les activités forestières jugées illégales. Les communautés sont donc tenues d'informer les autorités compétentes et les parties prenantes.

Le Système normalisé d'observatoire indépendante externe (Snoie) a été développé pour être au service de tous les acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé, et citoyens). Raison pour laquelle toutes les informations issues des rapports produits sont mises à la disposition de tous et notamment des décideurs.

Les rapports issus des régions du Sud et de l'Est se sont opérés dans l'arrondissement de la Lokoundjé (cas de Bissiang et cas de Bela) ; les arrondissements d'Abong-Mbang (cas d'Oboul 1, du Dja (cas de Djouyaya) et de Bebend (cas de Gic Devakok), Logbii. Ces rapports ont permis de mettre en lumière les délits de ces sociétés exploitantes. Après vérifications des dénonciations par les membres du Snoie et l'évaluation par les membres du Comité technique et d'éthique, ces rapports ont été transmis aux délégations régionales visées du ministère des Forêts et de la Faune avec pour objectif d'attirer leur attention sur ces cas d'exploitation illégale perpétrés dans ces localités et à terme de provoquer des actions du ministère en charge des Forêts.

Merlin Tondji

BRACONNAGE

Il a été arrêté le 5 juillet dernier dans cette localité de la région du Centre alors qu'il essayait de vendre

Le Messenger: Les OSC locales et les communautés riveraines à travers le STR et le SNOIE font état de plusieurs illégalités dans les régions du Sud, de l'Est et du Littoral

Le Sud et l'Est aux mains des vautours

Aussi bien des individus que des sociétés se livrent à l'exploitation sauvage et illégale des forêts dans ces régions. Des Ong à leurs trousses.

C'est un combat de longue haleine que mène l'Ong Foder (Forêt et développement rural) dans le cadre du projet « Mise en œuvre du Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie) ». Aux côtés des Organisations de la société civile (Osc) locales et des communautés riveraines, le combat du Foder à travers le Snoie consiste, depuis août 2016, en l'identification et dénonciation des activités forestières potentiellement illégales, afin d'informer les autorités compétentes et les parties prenantes. Ainsi, dans le cadre dudit projet, il est prévu des missions de terrain à réaliser par des partenaires locaux, notamment les Osc et les communautés des zones d'intervention du projet. Le déploiement du système, a déjà permis la mise en branle de plusieurs missions d'Oie, ainsi que la production de rapports y afférents. Aussi, de janvier à avril 2017, des rapports de mission d'observation indépendante venant des régions du Sud et de l'Est ont fait état de plusieurs cas d'exploitation forestière présumée illégale précisément dans l'arrondissement de la Lokoundjé (cas de Bissiang et de Bela), les arrondissements d'Abong-Mbang (cas d'Oboul I), du Dja (cas de Djouyaya) et de Bebend (cas de Gic Devakok), Logbii. Ces rapports ont permis de mettre en lumière les méfaits de



plusieurs sociétés exploitantes dans ces différentes localités.

Préservation de la biodiversité

Dans les détails, s'agissant des types d'infraction relevés par le « Programme d'appui à l'élevage et de préservation de la biodiversité autour des aires protégées du Cameroun », le Papel, Henri Mevah, le coordinateur du Programme en a dévoilé plusieurs. Dans l'arrondissement d'Abong-Mbang, l'infraction commise est le non-respect des normes techniques d'exploitation forestière. Les coupables ici sont la Commune de Méssaména/Mindourou et leur partenaire exploitant. Dans l'arrondissement de Dja (Mindourou), les infractions sont, le non-respect des cahiers de charge de la convention provisoire avec la blanchiment de bois d'origine illégale ; l'exploitation non autorisée de la forêt du domaine national ; l'exploitation non autorisée avec présomption de complicité de la forêt communale du Gic Bons

cœurs. Pour ce qui est de l'arrondissement de Bebend (Atock), il s'agit de l'exploitation frauduleuse de l'Ufa 10 049 attribuée à la Sbac par des individus non identifiés ; le non-respect des normes techniques d'exploitation forestière par le concessionnaire de l'Ufa 10 049 et la forêt communale d'Evakok.

Violation des textes

Dans la région du Sud, département de l'Océan, arrondissement de Lokoundjé, les résultats présentés sont issus des rapports de mission d'Oie effectués dans le village Bissiang du 05 au 09 janvier 2017, puis dans le village Bella du 08 au 12 avril 2017. Par le Centre pour le développement local alternatif (CeDla), Martin Biyong qui dirige le Centre fait savoir que cette mission faisait suite aux dénonciations portées à leur attention par les membres des communautés des villages cités supra, « faisant ainsi état de ce qu'une exploitation forestière présumée

illégale était en train de s'opérer dans leur village par des inconnus en violation des textes en vigueur au Cameroun ». A Bissiang, peut-on lire dans les résultats, il s'agit d'une exploitation forestière non autorisée dans le domaine forestier national. Au village Bella, le rapport indique qu'il s'agit d'un cas d'exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national d'une part, et d'un cas de non respect des normes techniques à l'intérieur d'un titre d'exploitation: VC 0903344 attribué à la Sbac d'autre part.

Missions de contrôle

Notons qu'après vérifications des dénonciations par les membres du Système normalisé d'observation indépendante externe, et évaluation par les membres du Comité d'évaluation technique et éthique, ces rapports ont été transmis aux délégations régionales visées du ministère des Forêts et de la faune. Avec pour objectif d'attirer leur attention sur ces cas d'exploitation illégale perpétrés dans ces localités et à terme de provoquer des actions du ministère en charge des forêts. Ainsi, à ce jour, les rapports de dénonciations faites par les Osc impliqués dans la mise en œuvre du Snoie ont entre autres conduit aux missions de contrôle, à des sanctions « disciplinaires » contre des agents du Minfof et aux fortes amendes pour les contrevenants. La Coordination du Snoie a été également informée par l'administration des mesures concrètes prises par les autorités à l'issue des rapports d'Oie soumis.

Achille KAMGA

Mutations: Les descentes du MINFOF à la suite des rapports de la coordination du SNOIE ne font pas encore totalement reculés l'illégalité forestière

Exploitation du bois

L'illégalité fait la résistance

Le tableau récapitulatif des dénonciations présenté à la presse mercredi 12 juillet à Yaoundé révèle de nombreuses infractions.



Par Paulette Ndong

Malgré les différentes sanctions du ministère des Forêts et de la Faune, les infractions persistent dans le secteur forestier. Les meubles et bien d'autres objets confectionnés à base d'essences protégées inondent les marchés. Constat que les résultats des rapports de l'Observation indépendante externe (Oie) publiés entre les mois de janvier et avril derniers ne démentent pas. Le tableau récapitulatif des dénonciations présenté à la presse le 12 juillet dernier à Yaoundé a révélé que de nombreuses souches et billes de bois sont coupées sans autorisation dans des forêts du domaine national des régions de Sud, de l'Est et du Littoral. L'une des plaintes consignée dans ce tableau indique par exemple qu'au cours du mois de février, trois souches dont deux pieds de Dabema et un d'Acajou situés à l'intérieur de la forêt communale (Fc) du Gic Aminko de Nkouak, dans la localité de Djouyaya, région de l'Est, n'avaient pas de titre valide.

La plupart des titres non valides se retrouvent dans les zones où poussent plus des espèces comme l'acajou, le padouck, l'azobé. Ces essences attirent les ébénistes. Et par conséquent, exposent au pillage. A en croire Martin Biyong, coordonnateur de l'organisation non gouvernementale (Ong) Centre pour le développement local alternatif (Cedla), en décembre 2016, des souches abandonnées ont été également retrouvées dans des forêts du Sud. «A Mabenanga,



Présentation des du tableau des infractions.

département de l'Océan, nous avons retrouvé dans un parc à bois non numéroté environ 26 billes de bois non traitées dont deux souches d'azobé», affirme-t-il. Une telle infraction des normes techniques d'exploitation dans un domaine national est réprimée par l'article 156 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Selon Mbenda Leunkeu, coordinatrice de l'Ong Forêt et développement rural (Foder), ces rapports ont permis de démasquer les infractions de plusieurs sociétés d'exploitants forestiers dans différentes localités. «Le système de mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe a entre autres conduit aux missions de contrôle et à des sanctions», informe-t-elle.

News Watch: Mission reports produced by the SNOIE coordination reveal great amount of money lost by the Ministry of forestry and wildlife

Gov't losing billions to illegal logging —FODER



SNOIE member organisations present findings at press conference in Yaounde

The government has lost several millions of FCFA to illegal logging in the East and South regions between January and April this year, a new study has revealed.

The study by the Yaounde-based non-governmental organisation, Forest and Rural Development (FODER) was presented at a press conference on July 12 at the organisation's "Nouvelle Route" Bastos office.

The coordinator of FODER, Rosette Mbenda Leunkeu said the study falls in line with the implementation of a Standardized External Independent Monitoring System known by its French acronym as SNOIE—a systemic approach of independent Monitoring carried out by

CSO and communities to identify and denounce the presumption of illegal logging in forest sector and to inform the competent authorities.

"From January to April 2017, reports of independent observation missions from the South and East regions reported several cases of suspected illegal logging in the Lokoundje, Abong Mbang, Dja, Bebend and Logbii," she said.

The coordinator of PAPEL, a member organisation of SNOIE who led one of the field missions, Henri Mevah said they discovered exploiters in Messamena and Mindourou in the East region did not respect technical norms.

FODER officials did not disclose the financial deficit of the illegal activities

but maintained the study serves to better document and denounce the illegal logging with the aim of drawing the attention of exploiters and "eventually to provoke actions of the Ministry in charge of forests."

FODER and other organisations involved in the forest monitoring system have been implementing SNOIE since 2010 and according to the organisation, thanks to SNOIE, denounced fraudulent operators have received sanctions, with the logging permits of two companies suspended, illegally harvested wood seized and auctioned.

The system it said has contributed to decision n°0081/MINFOF of 21 March 2017 by the minister of forestry and wildlife suspending nine chief of forest post. FODER said five of the nine suspended officials were from areas where SNOIE is implemented.

The FODER, it must be recalled, works hand in glove with CSOs to develop tools for independent observation and advocates for a more just and discrimination-free society, putting natural resources at the service of long lasting development.

Expression Economique: Les rapports du SNOIE indexent des entreprises d'exploitation forestière illégale

■ Exploitation forestière illégale

Les entreprises STBC et SBAC au banc des accusés

Par A. A

Elles ont été indexées le 12 juillet dernier à Yaoundé lors d'une conférence de presse sur la restitution des rapports de l'Observation indépendante externe (OIE) produits par le FODER, PAPEL et CEDLA.



Au terme d'une descente sur le terrain qu'ils viennent d'achever sur les sites d'exploitation forestière du département du Haut-Nyong, dans la région de l'Est Cameroun, les responsables des Organisations non-gouvernementales Forêt et développement rural (FODER), du Centre pour le développement local alternatif (CEDLA) et le Programme de préservation de la biodiversité par la promotion des micros projets communautaires autour des aires protégées du Cameroun (PAPEL) ont découvert que des sociétés s'adonnent à des activités illégales. En effet, d'après les données récoltées sur le terrain elles se livrent à des activités qui ne font pas partie de leur cahier de charges et

sont généralement en porte à faux avec la réglementation en vigueur dans le pays. Il en est ainsi, apprend-on de bonnes sources, de l'exploitation illégale des forêts.

12 souches abattues à Messamena

En effet, ces sociétés n'hésitent pas à effectuer, pour leurs besoins propres, des opérations de coupes d'essences retrouvées dans et parfois en dehors des périmètres, objets de leurs autorisations d'exploitation forestière. Parmi les infractions présumées, on note le non-respect des normes et techniques d'exploitation forestière par le

partenaire exploitant de la forêt communale Messamena/Mindourou qui serait la Société camerounaise de transformation du bois (STBC) du groupe Fokou, détentrice d'une unité de transformation de bois (UTB) située à Abong-Doum à une vingtaine de kilomètres de ce massif forestier.

Le partenaire exploitant aurait vidé deux anciens parcs de leurs contenus (billes d'Iroko, Sapelli, Fraké, Dabema, Mvingui). 12 souches de diverses essences non marquées et un pied de grume d'Okan ont été abattus et retrouvés à l'intérieur de la forêt communale de Messamena, en début d'année. Pour ce qui est du rapport du CEDLA, il dénonce

les activités de la Société des Bois d'Afrique centrale (SBAC). Il lui est reproché un cas d'exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national d'une part, et d'autre part, le non-respect des normes techniques à l'intérieur de son titre d'exploitation.

Des sanctions pécuniaires pour les auteurs

Une descente conjointe de DDFOF/Océan et CEDLA a eu lieu à Bella où 80,783m³ d'Ekop belli et 3,621m³ Azobé ont été saisis et devraient faire l'objet d'une vente aux enchères. Pourtant, ces faits sont réprimés par l'article 65 de la loi de 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et l'article 128 de la loi forestière de 1981. « Ce type d'opération bénéficie soit d'une autorisation préalable du ministre en charge des Forêts et de la faune, qui organise alors lui-même des coupes de sauvetages », dont le produit est généralement vendu aux enchères, soit de l'ouverture d'une enquête et des sanctions pécuniaires par le Minfofs, a révélé Henri Mevah, coordonnateur du PAPEL.

Cette conférence de presse s'est inscrite dans le cadre du projet de mise en œuvre du Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE). Ce projet mis en œuvre par le Foder consiste à coopérer avec les communautés riveraines pour identifier et dénoncer les activités forestières potentiellement illégales afin d'informer les autorités compétentes et les parties prenantes. Rappelons que le Cameroun et l'Union européenne ont signé un accord de partenariat volontaire FLEGT, ratifié en décembre 2011 dont l'un des points est l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois de produits dérivés.

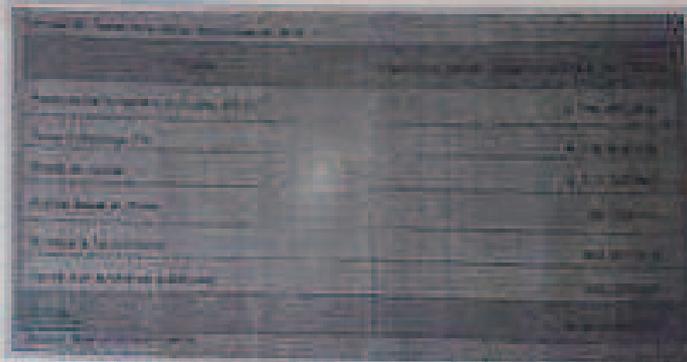
La Nouvelle Expression: Zoom sur le SNOIE de sa mise en oeuvre en 2015 à nos jours

Observation indépendante

Comprendre le fonctionnement du SNOIE

En 2015, le projet a bénéficié d'un financement de plus de 20,4 millions FCFA, grâce à la coopération d'acteurs locaux et internationaux.

En matière de planification, le projet a été conçu en fonction de trois axes de travail : le Système national d'information agricole (SNOIA), la plateforme nationale agricole (PNA) et le Système national d'information agricole (SNOIA). Le projet a financé la mise en œuvre de ces trois axes de travail. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.



Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Même si le projet a bénéficié d'un financement de plus de 20,4 millions FCFA, grâce à la coopération d'acteurs locaux et internationaux. Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

«Le rôle des communautés n'est pas reconnu à sa juste valeur»

Président de l'Union nationale des producteurs agricoles (UNPA) du Cameroun, l'agriculteur Pauline Mfonkele a exprimé son inquiétude quant à la mise en œuvre du SNOIE.

En 2015, le projet a bénéficié d'un financement de plus de 20,4 millions FCFA, grâce à la coopération d'acteurs locaux et internationaux.



Roseine Moenda

«Nous travaillons à mobiliser les financements pour poursuivre l'action»



Coordonneuse PNA, elle est en tête de file de la mise en œuvre de ce nouveau système. Trois ans après la mise en œuvre de ce système d'information agricole, elle nous raconte son expérience.

Le PNA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Entre 2015 et 2017, plus de 20,4 millions FCFA ont été financés pour la mise en œuvre de ce système d'information agricole.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

PROJET DE LA PNA ET DU SNOIE

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles. Le SNOIA est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

Le SNOIE est un système d'information agricole qui permet de collecter, traiter et diffuser des données agricoles. La PNA est une plateforme qui permet de partager des données agricoles.

La Nouvelle Expression: Les actions et les résultats du SNOIE en matière de dénonciations des cas d'exploitation forestière illégale dans les régions du Sud, de l'Est et du Littoral

Forêts

Bilan en demi-teinte du SNOIE

Créé en 2015, le système d'observation permet de détecter rapidement les cas d'exploitation illégale des forêts, et a un pouvoir dissuasif sur certains exploitants. Mais le suivi reste hypothétique.

Mercredi 12 juillet, il est un peu plus de 12h. La chaleur du soleil de midi qui se répand derrière l'Usine Bastos (quartier situé derrière l'ancienne usine de fabrication de tatoué BAT aujourd'hui fermée), ne semble avoir aucun effet sur la détermination des membres d'organisations de la société civile engagées dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Dans les locaux de la Société néerlandaise de développement (SNV), qui abrite aussi des bureaux de l'Association Forêts et Développement rural (Foder), se prépare une conférence de presse. En fait, ces sortes de policiers en civil qui fréquentent chaque jour les bandes des forêts veulent annoncer une bonne nouvelle. L'arrivée des premiers rayons de soleil dans la très ombragée forêt de l'exploitation légale du bois. Un business de contrebande qui fait perdre chaque année un peu plus de 30 milliards Fcfa, qui entraîne la disparition de plusieurs essences forestières rares, et qui cause des dégâts incalculables sur l'environnement. Depuis deux ans, la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme d'observation des forêts permet des résultats intéressants. Il s'agit du Système nationalisé d'observation indépendante externe (Snoie). Une sorte de norme en matière de surveillance forestière développée par le Foder et le Service d'Appui aux initiatives locales de développement (Said), dans le cadre du projet OE-FLEG 2, adopté le 09 septembre 2015, et adossée sur la norme internationale (ISO 9001:2008). Avec comme objectif : permettre l'observation, la vérification, la communication, et le plaidoyer. Mais aussi documenter et à dénoncer les violations liées à l'exploitation des ressources naturelles, suivre et diffuser les décisions des autorités compétentes.

Une dizaine de cas en deux ans

En 2016, première année de mise en œuvre de ce système, plus d'une dizaine de cas d'exploitation illégale des forêts ont été observés, grâce au SNOIE. A Logbi, dans l'arrondissement de Ngueli (sanaga médiane), sur la base des documents transmis par l'association locale SUHE à Forêts et Développement rural (le 18 novembre 2016), une mission a été envoyée, et a pu collecter des informations sur le terrain (du 21 au 23 novembre 2016). Ici, les équipes sont tombées sur 16 souches non marquées d'Esogbeli et 16 grumes d'Esogbeli non tronçonnées et non débordées ; 3 souches non marquées



Perspectives. Analyser les missions conjointes de vérification des alertes, cas du village Bonando et ses environs

d'Azobe et 3 grumes d'azobe non tronçonnées et non débordées. Autre cas d'exploitation illégale découvert grâce au SNOIE, celui du village Mvomo. Un cas présumé d'exploitation sans certificat annuel d'exploitation (CAE) et de mauvaise gestion des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communautés riveraines de la forêt communautaire du village Mvomo, a permis à l'équipe de Papel Cameroun (Programme d'appui à l'élevage et la gestion de la biodiversité au tour des aires protégées du Cameroun) de mener une mission de terrain pour vérifier les faits dénoncés. Les vérifications faites ont permis de noter des intrusions telles que la complicité d'exploitation forestière non autorisée dans la Forêt communautaire du GIC Mpag'a de Mvomo et des actes de corruption.

Résultats mitigés

Retour au quartier Bastos. Depuis janvier 2017, aucun signal d'activités illégales n'a été donné dans l'arrondissement de Messaména. Mais, le jour de soleil ne sonne pas le retour de beau temps. Dans la coin, rodent encore des contrebandiers. D'ailleurs, un cas isolé d'exploitation non autorisée dans le FON (Ayous) a été signalé. Mis dans l'ensemble, les coupes illégales se poursuivent. Pour le seul premier semestre 2017, le nombre de cas atteint la demi-dizaine. A Obouli,

explique Rodrigue Ngonjo, à l'époque, chef des projets chez Foder. Mais est-ce aussi efficace qu'on le dit ? Depuis 2017, des experts pensent qu'il faut l'améliorer. Certains d'entre eux viennent de l'intérieur du Foder.

Le Minif relative

« L'un des défis du système c'est d'être véritablement vérifié que ceux qui ont fait l'objet d'une sanction ont vraiment payé. Parce qu'on peut le dire, mais dans la réalité, ce n'est pas le cas », explique Hervé Joel Moupen, Directeur et assistant technique du projet SNOIE chez Foder. Même si les avances, en termes d'argent sont difficilement quantifiables sur l'ensemble du territoire national, il note que le SNOIE a réussi à bousculer les lignes. « On a eu vent, à l'issue des multiples dénonciations et des multiples descentes sur le terrain des missions de vérification de l'Administration de renseignements au niveau des différentes chefs de poste. Les postes des localités où ont été faites des dénonciations ont été relevés. Donc c'est ça qui justifie véritablement que l'action que nous posons à travers les dénonciations a quand même un certain nombre d'impacts. Réussit à vérifier, certaines informations que l'Administration nous livre. Parce qu'elle peut donner des informations de complaisance, mais dans la réalité, ce n'est pas le cas. »

Au Ministère des Forêts et de la Faune (Minif), on reconnaît le rôle que jouent les Ong et associations dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. « L'intensification de la lutte à tous les niveaux a permis de faire passer les recouvrements de 200 millions de Fcfa en 2010 à plus de 2 milliards Fcfa ». relève une source généralement très bien informée. Mais l'un des défauts que relève notre source, c'est que « dans les cas de dénonciation n'aboutissent pas à des sanctions et à des amendes. Pour la simple raison que parfois, les missions sur le terrain découvrent qu'il s'agit du droit d'usage. Il faut savoir que la réglementation permet aux populations de jour des forêts. Quelqu'un qui veut construire sa case au village, peut couper le bois pour l'utiliser sur sa maison. Tout individu peut demander une autorisation personnelle de coupe, et se voir délivrer une lettre de voiture à hauteur de 30 m³ de bois. Ce document lui permet de couper du bois en forêt, mais le montant ne doit pas dépasser 50 000 Fcfa, et il n'est pas autorisé de le vendre. »

Fragist Bertrand Tchouta

une mission d'observation indépendante (du 24 au 28 janvier) a révélé des cas d'exploitation illégale. « Il y avait une absence de matérialisation des limites externes et des assiettes annuelles de coupe 2016-2017 de la forêt communale de Messaména/Mindjournou. De même, deux anciens parcs dont l'un a été vidé de son contenu et l'autre, contenant les billes d'Iroko, Sapelli, Fraké, Dabema, Mvongui abandonnées dans la vente de coupe n°10 02 226 attribuée à Oyi et Compagnie aux alentours de la forêt communale de Messaména/Mindjournou », a expliqué Henri Mvaha, Coordonnateur du Papel. Et ce n'est pas tout. Dans la même forêt communautaire, a été 4-1, 12 souches de diverses essences (Fai, Ayous, éringé, fraké, Dabema, etc.) non marquées ont été découvertes. Des cas comme ceux-ci, l'association en a recensés à Akok Maka, et à Djouyayo. Cas auxquels il faut ajouter ceux constatés par l'association Cedit à Bostang (janvier 2017) et Béla (juin 2017).

Pour ceux qui ont connu la défiance Observation indépendante externe (OIE), le succès est palpable. L'OIE mise en œuvre entre 2010 et 2015) avait été peu crédible. Notamment du fait de l'absence d'outils harmonisés, le manque d'organisation des acteurs et le faible plaidoyer post-dénonciation. « Le SNOIE, plus amélioré, apporte des résultats concrets, avait par exemple

Oeil du Sahel: Les rapports du SNOIE conduisent à des missions de contrôle et sanctions



Le président de l'Elfc, Robert Goyeck.

Par Florette Manedong

L'Organisation non gouvernementale Forêts et développement rural (Foder) a donné une conférence de presse le mercredi 12 juillet 2017 dans sa salle de réunion, si à son siège à la nouvelle Route Bastos (immeuble SNV) sur la restitution des résultats des rapports d'Observation indépendante externe (OIE) produits de janvier à avril 2017. C'est que, depuis août 2016, le projet « mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) », exécuté par Foder avec l'appui financier du programme FAO-EU Flegt a coopéré avec les Organisations de la société civile (OSC) locales et les communautés riveraines pour identifier et dénoncer les activités forestières potentiellement illégales afin d'informer les autorités compétentes et les parties prenantes.

En rappel, le SNOIE a été développé pour être au service

du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, et des citoyens, en mettant à leur disposition et à différents moments des informations nécessaires à l'amélioration des pratiques, au changement de comportements, à la promotion de la légalité et de la gouvernance dans le secteur forêt-environnement. Dans le cadre du projet, il est prévu des missions de terrain à réaliser par des partenaires locaux, notamment les OSC et les communautés des zones d'intervention du projet. Le déploiement du système, a déjà permis la mise en branle de plusieurs missions d'OIE, ainsi que la production de rapports y afférents. Aussi, de Janvier à Avril 2017, des rapports de mission d'observation indépendante venant des régions du Sud et de l'Est ont fait état de plusieurs cas d'exploitation forestière présumée illégale précisément dans l'arrondissement de la Lokoundjé (cas de Bissiang et cas de Bela), les arrondissements d'Abong-

Mbang (cas d'Oboul 1), du Dja (cas de Djouyaya) et de Bebens (cas de Gic Devakok), Logbii.

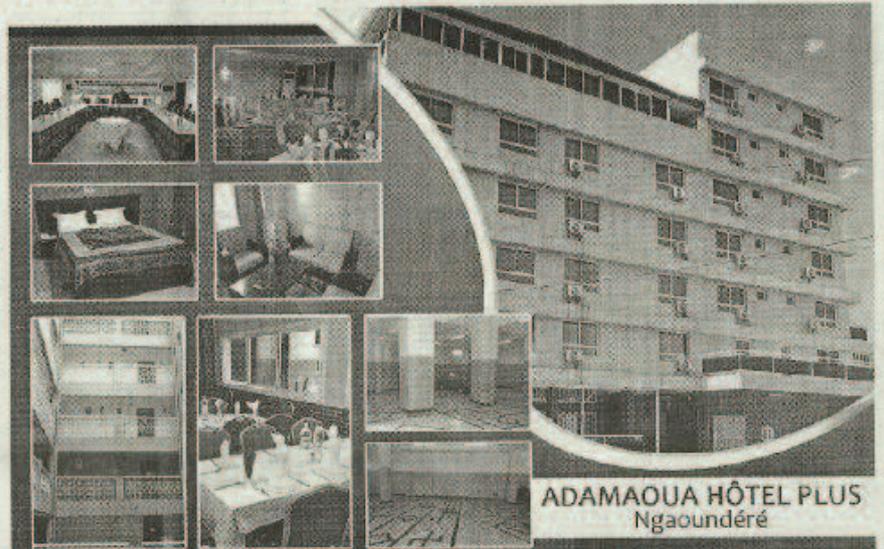
INFRACTIONS PRÉSUMÉES

Ces rapports ont permis de mettre en lumière les méfaits de plusieurs sociétés exploitantes dans ces différentes localités. Ainsi, pour l'OSC PAPEL, à Oboul dans l'arrondissement d'Abong-Mbang, des infractions présumées de non-respect des normes techniques d'exploitation forestière par le partenaire exploitant de la forêt communale Messaména/Mindourou qui serait la STBC ont été observées. A Djouyaya, le non-respect des clauses du cahier de charge de la convention provisoire de la FC du Gic Efno de Nombwala avec blanchiment du bois d'origine illégale, l'exploitation non

autorisée dans une forêt du domaine national du village Djouyaya, et la prescription de complicité d'exploitation forestière non autorisée dans la FC du Gic bons cœur de Dolempoum ont été consignées. A Akok Maka, il a été fait mention d'une exploitation forestière frauduleuse dans l'UFA 10 049 attribuée à SBAC ; l'absence de matérialisation des limites des deux titres valides et la faible participation des communautés locales dans la mise en place du système d'aménagement rationnel et durable desdits massifs.

Pour l'OSC locale CEDLA, il a été observé à Bissiang, Bela, Logbi et Mboumo, des exploitations forestières non autorisées dans le domaine national prévu. Et pour la dernière localité, en plus, des actes de cor-

ruption. Après vérifications des dénonciations par les membres du SNOIE, et évaluation par les membres du Comité d'évaluation Technique et Ethique, ces rapports ont été transmis aux Délégations Régionales visées du Ministère des Forêts et de la Faune avec pour objectif d'attirer leur attention sur ces cas d'exploitation illégale perpétrés dans ces localités et à terme de provoquer des actions du Ministère en charge des forêts. Ainsi, à ce jour les rapports de dénonciations faites par les OSC impliquées dans la mise en œuvre du SNOIE ont entre autres conduit aux missions de contrôle, à des sanctions « disciplinaires » contre des agents du MINFOF et aux fortes amendes pour les contrevenants. ■



ADAMAOUA HÔTEL PLUS
Ngaoundéré

R.P.: 212 Ngaoundéré, situé à la descente de la Gare voyageurs de Ngaoundéré
Contacts : 656 10 95 51 - Email : reservation@adamaouahotelplus.com / Site web : www.adamaouahotelplus.com